



## Conférence générale

31e session  
Comité des candidatures

## Генеральная конференция

31-я сессия  
Комитет по кандидатурам

# nom

Paris 2001

## General Conference

31st session  
Nominations Committee

## المؤتمر العام

الدورة الحادية والثلاثون  
لجنة الترشيحات

## Conferencia General

31ª reunión  
Comité de Candidaturas

## 大会

第三十一届会议  
提名委员会

31 C/NOM/4  
23 juillet 2001  
Original français

### Point 12.3 de l'ordre du jour provisoire

### **ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DU SIEGE QUI SIEGERONT JUSQU'A LA CLOTURE DE LA 32e SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE**

1. Le présent document a pour objet d'exposer à la Conférence générale l'ensemble des informations relatives aux élections des membres du Comité du Siègre, qui a pour mandat de conseiller le Directeur général sur les questions relatives au Siègre de l'Organisation et à formuler à son intention tous avis, suggestions, orientation et recommandations à cet égard.
2. La Conférence générale a institué le Comité du Siègre à sa 4e session (Paris, 1949), aux termes de sa résolution 4 C/29.1 et elle a, depuis lors, prorogé son mandat à chacune de ses sessions successives.
3. Lors de la 29e session, la Conférence générale a décidé d'inclure le Comité du Siègre dans son Règlement intérieur (résolution 29 C/87, paragraphe 3) ; les articles 39 et 40 dudit règlement définissent la composition et les fonctions du Comité. Aux termes de l'article 39 :

*"Le Comité du Siègre se compose de 25 membres élus par la Conférence générale lors de sa précédente session sur la recommandation du Comité des candidatures. La répartition géographique des sièges doit être conforme à celle du Conseil exécutif."*

*"Le Comité élit un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un rapporteur et de deux membres, de façon que chaque groupe géographique soit représenté."*

4. D'autre part, à sa 30e session, la Conférence générale a élu, sur la base des recommandations pertinentes du Comité des candidatures, les 25 membres ci-dessous pour faire partie du Comité du Siègre jusqu'à la clôture de la 31e session de la Conférence générale.

Afrique du Sud  
Autriche  
Biélarus  
Belgique  
Bénin  
Costa Rica  
Côte d'Ivoire  
France  
Gabon

Guatemala  
Japon  
Koweït  
Liban  
Malaisie  
Myanmar  
Oman  
Pakistan  
Panama

Pays-Bas  
Rép. pop. dém. de Corée  
République tchèque  
République-Unie  
de Tanzanie  
Sainte-Lucie  
Togo  
Zimbabwe

5. Il appartiendra au Comité des candidatures, conformément aux dispositions des articles 35.1 et 39 du Règlement intérieur de la Conférence générale, de formuler des propositions en vue de l'élection des 25 Etats membres du Comité du Siègè qui feront partie du Comité jusqu'à la clôture de la 32e session de la Conférence générale.